

SYNDICAT GENERAL

**Des personnels du GPMH
Et des personnels administratifs et de maintenance
Du Port du Havre**
www.cgt-gpmh.com

Le Havre, le 19 septembre 2016

Camarades,

Le mardi 20 septembre, un ouvrier docker du port de Fos qui avait participé à une mobilisation contre la Loi Travail au printemps dernier, sera jugé au Tribunal de Grande Instance de Marseille pour avoir transporté des pétards dans son sac à dos. Aucun autre délit ne lui est reproché, sauf celui d'être un docker, un cégétiste, un travailleur qui défend ses droits et combat la régression sociale voulue par ce gouvernement et l'Europe à la solde du grand capital.

Cela vient s'ajouter aux arrestations, auditions, et jugements à l'encontre de nos Camarades Dockers ou Portuaires du Havre, de Bordeaux, de Nantes St Nazaire.

Cette criminalisation de l'action syndicale est scandaleuse et les portuaires que nous sommes ne sont pas intimidés par ces manœuvres dignes d'un autre temps. Au contraire, notre détermination est renforcée pour combattre cette loi, les injustices et les attaques contre la CGT et contre nos camarades.

Dans ce cadre, la Fédération appelle à respecter un arrêt de travail :

MARDI 20 SEPTEMBRE 2016
DE 13H À 15H

**AFIN D'APPORTER NOTRE SOLIDARITÉ AU SYNDICAT
C.G.T. DES OUVRIERS DOCKERS ET DES
PERSONNELS DE LA MANUTENTION PORTUAIRE DU
GOLFE DE FOS, AINSI QU'AU CAMARADE QUI SERA
JUGÉ INJUSTEMENT.**

TOUS UNIS, COMBATIFS ET SOLIDAIRES
**AU SEIN DE LA FÉDÉRATION NATIONALE DES PORTS ET DOCKS
C.G.T.**

Le Secrétaire Général


L. DELAPORTE

Pour info et affichage